



ARRETE DU PRESIDENT
N° 180304

OBJET : FERMETURE DU RESEAU DES PISCINES DE PARIS VALLEE DE LA MARNE LES JOURS FERIES 2018 (PISCINE ROBERT PREAULT A CHELLES, PISCINE DE VAIRES SUR MARNE, PISCINE DE L'ARCHE GUEDON A TORCY, PISCINE D'EMERY A EMERAINVILLE).

Le Président,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des communautés d'agglomération « Marne et Chantierine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,

CONSIDERANT Les propositions d'ouvertures et de fermetures des Piscines (Piscine Robert Préault à Chelles, Piscine de Vaires-sur-Marne, Piscine de l'Arche Guédon à Torcy, Piscine d'Emery à Emerainville) au public, les jours fériés 2018.

ARRETE

ARTICLE 1 Les horaires d'ouverture spécifiques au public les jours fériés comme suit pour les piscines de l'Arche Guédon à Torcy et d'Emery à Emerainville de **9h00 à 12h30** et pour les piscines Robert Préault à Chelles et Vaires-sur-Marne de **9h00 à 13h00**.

ARTICLE 2 Les ouvertures et fermetures les jours fériés du Réseau des Piscines (Piscine Robert Préault à Chelles, Piscine de Vaires-sur-Marne, Piscine de l'Arche Guédon à Torcy, Piscine d'Emery à Emerainville) telles que prévues et énumérées dans le tableau ci-dessous

		Arche Guédon		EMERY		VAIRES		CHELLES	
		Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé	Ouvert	Fermé
Dimanche 1er avril 2018	Pâques		X	X		X			X
Lundi 2 avril 2018	Lundi de Pâques		X	X		X			X
Mardi 1er mai 2018	Fête du travail		X		X		X		X
Mardi 8 mai 2018	Fête de la victoire 1945	X			X		X	X	
Jeudi 10 mai 2018	Ascension		X	X		X			X
Dimanche 20 mai 2018	Pentecôte	X			X		X	X	
Lundi 21 mai 2018	Lundi de Pentecôte	X			X		X	X	
Samedi 14 juillet 2018	Fête nationale		X		X		X		X
Mercredi 15 août 2018	Assomption		X	X		X			X
Jeudi 1er novembre 2018	Toussaint	X			X		X	X	
Dimanche 11 novembre 2018	Armistice		X	X		X			X

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Torcy, le 30 mars 2018

Pour extrait conforme au Registre des arrêtés

Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le : 30 MAR 2018

Publié ou notifié le : 30 MAR 2018

ACTE RENDU EXECUTOIRE

(Art. 2 de la loi du 2 Mars 1982 modifiée)

Le Président,


Paul MIGUEL

Communauté d'Agglomération
Paris-Vallée de la Marne
6, cours de l'Arche Guédon à Torcy
77207 MARNE LA VALLÉE Cedex
Tél. : 01.60.37.24.24
Fax : 01.60.37.24.24

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet
d'un recours devant le tribunal administratif de Melun
dans un délai de deux mois.

Accusé de réception en préfecture
077-200057958-20180330-180304ARR-AR
Date de télétransmission : 30/03/2018
Date de réception préfecture : 30/03/2018